

étude très réfléchiée et l'assurance que la mesure envisagée sera dans le meilleur intérêt du peuple. Mais vous devez noter que l'article 33 vise des circonstances exceptionnelles. Toute déclaration faite en vertu de cet article doit être revue et adoptée à nouveau dans les cinq ans, faute de quoi elle cesse d'avoir effet.

Les Québécois ne devraient pas permettre que l'on se moque ainsi de leur adhésion aux valeurs fondamentales que sont la liberté et les droits de la personne. Il n'est pas trop tard, et il existe un mécanisme de soutien des traditions démocratiques. Le Bill 62 peut être contesté - devant les tribunaux et dans les salles de scrutin.

Le mois dernier, le Premier ministre déclarait que la Constitution doit être respectée, respectée par les citoyens et les gouvernements du Canada, et que si un gouvernement, fédéral ou provincial, ne respecte pas cette Constitution, il peut être traduit devant les tribunaux par tout citoyen qui perd sa protection du fait de l'action de ce gouvernement.

Vous vous souviendrez peut-être qu'il a enchaîné en disant qu'il a été établi un principe selon lequel le gouvernement fédéral peut aider financièrement des citoyens qui s'adressent ainsi aux tribunaux. Ce n'est pas là un engagement général à appuyer toute cause constitutionnelle qui pourrait être soumise. Dans ces cas, il faudrait examiner si justice ne pourrait être faite du fait que le plaignant n'aurait pas les ressources nécessaires pour défendre sa cause.

Ce que le Premier ministre a souligné, c'est que la Constitution doit être respectée. C'est la loi du pays. Les tribunaux doivent s'assurer qu'elle est observée; mais, fait plus important encore, les citoyens doivent veiller à ce qu'elle soit respectée par le biais de leur participation au processus politique.

Vous conviendrez sans doute avec moi qu'il sera préférable que les Canadiens travaillent ensemble pour faire de la Constitution la force qui unit la nation. J'espère que j'aurai su vous démontrer ce soir que les libertés et les droits des personnes sont respectés et protégés et que nous, Canadiens, - si différents que nous puissions être de par notre origine, notre culture ou notre langue - travaillons de concert à l'intérieur d'une même société dynamique.